



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-038

Service Pôle citoyen

CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION CONCERTS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2026

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de cession de droits de représentation entre l'association « ZE PROD NEXT DOOR » située 14 rue Léo Lagrange - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'organiser une fête de la musique pour le développement culturel de la ville ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la signature du contrat de cession de droits de représentation entre l'association « ZPND » et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE pour une prestation de musique qui se déroulera le dimanche 21 juin 2026 à la Halle, place de la Libération.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant du présent contrat s'élève à 4 000€ TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 08 juin 2026



Pour le Maire empêché,

Isabelle LAFAYE, adjointe au Maire